

Détachement et dumping social : Oui, à l'initiative d'une alliance européenne du transport routier ! Non, au SMIC européen !



Comme il en avait annoncé le principe lors du Congrès de l'OTRE en octobre 2016, Alain VIDALIES, au nom de la France, continue sa lutte contre le dumping social en mobilisant ceux des pays européens qui, comme la France, en sont les principales victimes. Aussi à son initiative, le 31 janvier prochain, à PARIS, se réuniront les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Italie, du Luxembourg et de la Suède auxquels se joindra la Norvège. Le but affiché est clair : il s'agit de lancer « *alliance européenne du transport routier* ». Une alliance pour faire barrage aux prétentions des pays de l'Union européenne qui réclament une dérégulation totale en matière de détachement des travailleurs. Ces pays, principalement d'Europe Centrale et de l'Est, mais aussi de la péninsule ibérique, continuent de faire pression sur la Commission européenne. Ils ne veulent pas perdre « *l'avantage compétitif* » de leurs travailleurs *low cost* -en particulier la Pologne, premier pourvoyeur, avec 266 000 salariés détachés- en appliquant les avantages sociaux des pays d'accueil.

L'OTRE soutient cette initiative française qui réaffirme la volonté d'agir rapidement contre cette concurrence déloyale pratiquée sans vergogne par ces pays au détriment des entreprises et des salariés français.

Les premiers dispositifs pour lutter contre ce dumping social existent en France. Appliquées en France depuis le 1er juillet 2016, les règles issues de la loi MACRON obligent les conducteurs détachés à emporter avec eux leur contrat de travail et une « *attestation de détachement* ». Les conditions de travail des routiers étrangers doivent respecter le droit français, dont le salaire minimum conventionnel et le temps de repos. L'OTRE soutient ces mesures depuis l'origine. Elle rappelle qu'elle exige une amplification des contrôles sur le territoire français. Dans cet esprit, l'OTRE demande d'urgence d'élargir les cas d'immobilisation des poids lourds pour toutes les infractions liées à la non-présentation des documents obligatoires de transport.

L'État français doit rester ferme sur l'application des mesures contenues dans les lois SAVARY et MACRON.

C'est pourquoi, à la différence de certaines autres organisations professionnelles françaises, l'OTRE s'oppose énergiquement à la mise en œuvre d'un salaire minimum européen proposé par la Commissaire européenne aux transports Violeta BULC. Ce SMIC européen n'aura d'autres conséquences que de légaliser de fait le conducteur *low cost*.

L'OTRE demande à la France et à cette alliance de résister avec détermination à cette proposition.

Contact presse :

Jean-Marc RIVERA, secrétaire général adjoint

01 53 62 83 42

jeanmarc.rivera@otre-direction.org